

(N° 17.)

Sénat de Belgique.

**Budget du Département des Travaux Publics
pour l'exercice 1839.**

Léopold, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article Premier.

Le Budget du Département des Travaux Publics pour l'exercice de 1839, est fixé à la somme de huit millions cent trente-un mille cent quarante-un francs, conformément au tableau ci-annexé.

Art. 2.

La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 27 Décembre 1838.

Les Secrétaires,

(Signé) DE RENESSE.
B. DU BUS.

*Le Président de la Chambre
des Représentans,*

(Signé) RAIKEM.

Tableau du Budget du Ministère des Travaux Publics pour 1839.

CHAPITRE PREMIER.

Administration centrale.

Art. 1 ^{er} . Traitement du Ministre.	21,000 00		
— 2. — des fonctionnaires, employés et gens de service. . .	107,250 00		
— 3. Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage du ministère et de l'hôtel des postes, menues dépenses.	17,000 00	}	
— 4. Papiers pour l'administration centrale des postes et les provin- ces.	7,000 00		
— 5. Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale, en Belgique.	6,000 00		
			158,250 00

CHAPITRE II.

Garde civique.

ARTICLE UNIQUE. Frais de voyage et d'administration ; achat, réparation et entretien des armes.	25,000 00
--	-----------

CHAPITRE III.

Milice.

ARTICLE UNIQUE. Impression des listes alphabétiques pour l'inscription des miliciens. . .	1,600 00
---	----------

CHAPITRE IV.

Travaux Publics.

Art. 1 ^{er} . Routes	2,298,000 00		
— 2. Plantations.	50,000 00		
— 3. Canaux et rivières.	257,910 00		
— 4. Travaux de la Meuse dans le Limbourg.	40,000 00	}	
— 5. Ports et côtes.	280,585 00		
— 6. Phares et fanaux.	9,000 00		
— 7. Polders.	70,000 00		
— 8. Amélioration des canaux d'Antoing et de Maestricht à Bois-le- Duc.	60,000 00		
— 9. Construction d'un barrage entre Tournay et Audenaerde sur l'Escaut, dont l'état reprend l'administration à partir du 1 ^{er} jan- vier 1840	95,000 00		
— 10. Établissement d'un chemin de halage à Courtray, le long de la Lys, dont l'état reprend l'administration, à dater du 1 ^{er} jan- vier 1840.	28,500 00		
— 11. Premier quart du subside pour la dérivation à Liège de la Meuse, dont l'état reprend l'administration, à dater du 1 ^{er} jan- vier 1840.	50,000 00		
— 12. Bâtimens civils	28,000 00		
— 13. Personnel des ponts et chaussées.	415,150 00		
			3,677,145 00

CHAPITRE V.

Chemin de fer.

Art. 1. Entretien et police de la route proprement dite.	955,000 00	}	3,090,000 00
— 2. Dépenses des transports.	1,730,000 00		
— 3. Frais de perception.	405,000 00		

CHAPITRE VI.

Service des mines.

Art. 1. Personnel (conseil des mines).	42,000 00	}	178,100 00
— 2. Entretien et renouvellement du mobilier, fournitures de bureau, achat de livres, chauffage et éclairage.	2,400 00		
— 3. Frais de route.	1,200 00		
— 4. Dépenses imprévues.	300 00		
— 5. Traitement des ingénieurs et des conducteurs, frais de bureau et de déplacement et impression de travaux statistiques. . .	132,200 00		

CHAPITRE VII.

Service des postes et messageries.

ART. 1 ^{er} . Traitement des employés.	320,000 00	}	968,546 00
— 2. Frais de tournée des inspecteurs, de régie des directeurs et percepteurs, indemnités de logement, imprimés, registres et timbres.	77,000 00		
— 3. Transport de dépêches.	341,546 00		
— 4. Service rural.	230,000 00		

CHAPITRE VIII.

Pensions et secours.

ARTICLE UNIQUE. Secours à des employés ou veuves d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse.	2,500 00
---	----------

CHAPITRE IX.

ARTICLE UNIQUE. Dépenses imprévues	30,000 00
--	-----------

8,131,141 00
